



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 46886

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des retraités. Il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'informations sur le dossier de l'évolution des basses pensions (inférieures au SMIC) et des pensions de réversion, et pour la prestation spécifique dépendance. En effet, la question se pose sur le fait que le minimum vieillesse évolue plus rapidement que le minimum de pension « contributif » que les ex-salariés ont aidé à financer par leurs prélèvements sociaux. De plus, la PSD est gérée par les conseils généraux, alors que cette prestation devrait être fondée sur des bases analogues, quel que soit le lieu de résidence. Les retraités les plus démunis devraient bénéficier comme le souhaite le Gouvernement d'une revalorisation de toutes les basses pensions, et avoir accès à une prestation dépendance égalitaire gérée, comme les autres prestations, par la sécurité sociale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces problèmes et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de leur apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46886

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3197